



Ville d'Iqaluit  
100-1085, rue Mivvik  
Iqaluit, Nunavut  
X0A 3H0

## **Message d'intérêt public**

## Aperçu du processus budgétaire d'Iqaluit

19 août 2025 — Iqaluit (Nunavut)

La Ville d'Iqaluit souhaite informer la population sur la manière dont elle établit ses budgets annuels et gère ses finances.

Chaque année, la Ville prépare deux budgets distincts, mais connexes. Le budget de fonctionnement finance les services courants de la Ville, c'est-à-dire la gestion de l'eau et des déchets, le déneigement, l'entretien des routes, les programmes de loisirs, l'administration générale et les salaires du personnel municipal. Ce budget couvre également d'autres coûts, comme le carburant, les assurances, les services publics et les fournitures.

Le budget d'immobilisations est utilisé pour les investissements à long terme dans les infrastructures et les équipements majeurs. Il s'agit de projets d'envergure dont la planification et la réalisation se déroulent sur de nombreuses années. À titre d'exemple, citons la réfection des routes, la réparation des systèmes d'eau et d'égouts, l'achat de véhicules et d'équipements ainsi que l'amélioration des installations. La plupart des projets d'immobilisations sont financés par des subventions externes accordées par le gouvernement du Nunavut ou le gouvernement du Canada.

Le processus annuel d'élaboration budgétaire commence au sein de l'administration municipale, sous la direction de la Division des services généraux et du personnel des finances. Ceux-ci travaillent avec d'autres services pour élaborer des projets de budget fondés sur les données historiques, les obligations contractuelles connues, les besoins actuels et les objectifs stratégiques du conseil. Ils établissent également des prévisions de recettes, y compris les frais d'utilisation, les impôts fonciers et le financement gouvernemental.

Une fois les budgets provisoires terminés, ils sont présentés au conseil municipal. À Iqaluit, l'examen budgétaire se fait au sein du comité plénier des finances, qui comprend tous les membres du conseil. Les conseillers examinent les budgets en détail, posent des questions et peuvent recommander des modifications. Cette étape permet de discuter des priorités et des modifications à apporter avant l'approbation finale.



Ville d'Iqaluit  
100-1085, rue Mivvik  
Iqaluit, Nunavut  
X0A 3H0

Pour devenir officiels, les budgets de fonctionnement et d'immobilisations doivent être adoptés par le conseil municipal dans le cadre d'un processus de résolution officiel. En plus d'adopter les budgets chaque année, le conseil approuve également les taux d'imposition foncière annuels en vertu du Règlement municipal sur le taux d'imposition foncière. Ce règlement fixe les taux d'imposition foncière en fonction des valeurs d'évaluation actuelles et des besoins financiers.

Le Règlement municipal sur le taux d'imposition foncière doit être adopté chaque année et faire l'objet de trois lectures lors de réunions publiques du conseil avant d'entrer en vigueur.

Une fois approuvés, les budgets orientent les activités municipales pour l'exercice financier. Le service des finances suit de près les dépenses, fournit régulièrement des mises à jour au conseil et s'assure que les dépenses restent dans les limites approuvées. À la fin de l'année, un vérificateur indépendant examine les registres financiers de la Ville et prépare un rapport public. Cette procédure garantit la transparence et la reddition de comptes dans l'utilisation des fonds publics.

La Ville d'Iqaluit s'engage à assurer une communication claire et une reddition de comptes sur la gestion des ressources publiques. Nous remercions la population de l'intérêt continu qu'ils portent aux activités et aux services de la Ville.

##

**Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :**

**Geoff Byrne**

Gestionnaire des communications et du service clientèle

Ville d'Iqaluit

867-979-5619 | G.Byrne@igaluit.ca